



- COMITE SYNDICAL

DU 19 mars 2013 -

L'an deux mil treize, le dix neuf mars, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur TARDIF.

Etaient présents :

Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France Mme CAVAGNARA,
MM WINDELS, SPECQUE, BRICOT, STABLO
ALLART, délégués titulaires,
MM. FERON, délégué suppléant.

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice :

56

Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise Mme RICHY, DE CLERCQ VASSEUR,
MM DECAIX, OLLIVIER, DEGOUY, SUIRE,
FOURMENT, COACHE, BEGHIN, SOARES
délégués titulaires
M. BOURCIGAUX Jean délégué suppléant

Présents :

32

Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des trois forêts Mme CHAUMERLIAC, GREEN,
MM CORMERY, TARDIF, LEBIHAN, CHARPILAT,
BALAC, BOUDER, HUNAUT délégués titulaires,
Mme CORBUN, déléguée suppléante

Votants :

32

Communauté de Communes De la Vallée des Impressionnistes M LAROCHE délégué titulaire,

Communauté de communes De la Vallée du Sausseron M. DELAMARRE, SAURON délégués titulaires

Absents excusés : M. PEPIN (Persan), DELAIS (L'Isle Adam),
MACE (Villiers-Adam) ; POLEHAJLO (Noisy-sur-Oise), COCU et LEBON (Bruyères sur Oise) ;

Assistaient également à la réunion : Perception de l'Isle Adam : M. DELTOMBE
Syndicat TRI-OR: Madame LIS-RIBEIRO,

Secrétaire de séance : Monsieur SUIRE ;

Communes non représentées : BRUYERES SUR OISE, CHAUVRY, BAILLET EN FRANCE,
MAFFLIERS, MONSOULT.

- INFORMATIONS DU PRESIDENT -

Monsieur le Président informe l'assemblée sur les points suivants :

1. EPISODE NEIGEUX :

Un épisode neigeux important a perturbé les circuits de collecte dans la semaine du 11 au 16 mars avec interdiction totale de circuler les 12 et 13 mars (arrêté préfectoral) ; Malgré cela de nombreux habitants ont protesté du fait que la collecte n'avait pas lieu ;

2. Pour cette même raison, le travail du syndicat a été perturbé ; seul un agent a pu venir le 12 mars et la directrice a pu venir le 13 après midi ; l'envoi des convocations a pu malgré tout se faire par internet avec quelques couacs dont vous voudrez bien nous excuser ;

3. PROBLEME DES CARTONS :

Je vous rappelle que les cartons déposés hors des bacs bleus ne peuvent être collectés à cause de l'humidité absorbée par ceux-ci ; je vous précise, d'ailleurs, que c'est la deuxième fois que nous sommes en défaut vis-à-vis des prescriptions « humidité » et que cela pourrait mettre en péril non seulement la reprise de ces cartons mais aussi les subventions d'Eco Emballages pour ce même flux ;

4. RENOUVELLEMENT DES MARCHES :

La principale information que je voudrais vous donner concerne les prochains marchés de collecte et de traitement.

L'échéance de ces marchés est prévue le 30 septembre 2013.

En ce qui concerne l'usine de compostage, l'exploitation des déchetteries et la maintenance des bacs nous maintenons l'échéance ;

En ce qui concerne la collecte nous prévoyons de reporter l'échéance au 31 décembre 2013 pour que le marché corresponde aux calendriers de collecte.

En effet, nous envisageons de proposer de nombreuses modifications à ce marché en suivant les préconisations du bureau d'études Inddigo afin de réduire sensiblement les coûts :

- Réduire le nombre de collectes d'ordures ménagères résiduelles de 3 à 2 ou de 2 à 1 par semaine avec quelques exceptions (grands collectifs et centre villes)
- Réduire la collecte du verre à 1 par mois en proposant des bacs à roulettes ;
- Effectuer la collecte des encombrants sur rendez vous par appels téléphoniques ;

- La collecte des poubelles bleues (emballages et journaux magazines) 1 semaine sur deux a été étudié ; l'idée n'a pas été retenue par crainte de la diminution de ce tonnage collecté qui se traduit par des recettes importantes ;

- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 08 JANVIER 2013 -

Aucune remarque n'étant faite, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Il est rappelé que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

	Affectation résultat 2011	EXERCICE 2012	RAR 2012	Résultat de clôture 2012
Dépenses Ft		11 008 173.59		
Recettes de Ft		11 241 096,73		
Résultats	725 550,22	232 923.14		958 473.36
Dépenses d'It		1 848 560,56	975 000,00	
Recettes d'It		1 861 657.38		
Résultats	286 091,05	13 096.82	- 975 000,00	-675 812.13
Dépenses totales 2011		12 586 734.15		
Recettes totales 2011		13 102 754.11		
Résultats 2011		246 019,96		282 661.23

Résultat de l'exercice 2012:

282 661,23

SECTION FONCTIONNEMENT	Résultat 2012	Résultat clôture 2012
Dépenses 2012	11 008 173.59	
Recettes 2012	11 241 096.73	
Résultat de Fonctionnement	232 923.14	958 473.36
SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses 2012	1 848 560.56	
Recettes 2012	1 861 657.38	
Résultat d'Investissement	13 096.82	- 675 812.13
RESULTAT GLOBAL 2012	246 019.96	282 661.23

Monsieur TARDIF quitte la séance et Monsieur CORMERY, doyen d'âge, prend la présidence. Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'**unanimité** le compte administratif 2012.

- COMPTE DE GESTION 2012 -

Monsieur Le Président indique que le Compte de Gestion du Trésor Public de l'Isle Adam est identique en dépenses, recettes et résultats au Compte Administratif du syndicat. Il demande au Comité Syndical d'approuver ce compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2012 est adopté à l'unanimité.

- AFFECTATION DES RESULTATS 2012 -

Affectation des résultats 2012:

	Résultats 2012	Restes à réaliser	Totaux	Affectation Budget 2013
Fonctionnement	958 473.36		958 473.36	282 661.23 en 002
Investissement	299 187.87	-975 000.00	- 675 812.13	675 812.13 en 1068
Résultat global de l'exercice	1 257 661.23	-975 000.00	282 661.23	

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité l'affectation des résultats 2012 au budget 2013.

- PARTICIPATIONS 2013 DES COMMUNAUTES DE COMMUNES -

Vu la Loi 99-586 du 12 juillet 1999

Vu la Loi 99-1126 du 28 décembre 1999 modifiée en son article 16 par l'article 33 de la Loi de finances 2000

Vu l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Locales

Vu la Loi de Finances 2004 (article 107) sur le vote des taux d'imposition de la TEOM

Les cinq communautés de communes, intervenant en représentation substitution dans notre syndicat devront s'acquitter des participations suivantes :

Communautés de Communes	Communes représentées	Montant de la participation annuelle
Communauté de Communes de Carnelle – Pays de France	Asnières sur Oise, Baillet en France, Belloy en France, Maffliers, Montsoul, Noisy sur Oise, Seugy, St Martin du Tertre, Viarmes, Villaines sous Bois	2 647 962 €
Communauté de Communes de la Vallée de L'Oise et des Trois Forêts	Béthemont la Forêt, Chauvry, L'Isle Adam, Nerville la Forêt, Parmain, Presles, Villiers Adam	2 990 401 €
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise	Beaumont sur Oise, Bernes sur Oise, Bruyères sur Oise, Champagne sur Oise, Mours, Nointel, Persan, Ronquerolles	3 719 703 €
Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes	Mériel	549 718 €
Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron	Frouville Hédouville	73 302 €
TOTAL		9 981 086 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité les montants des participations des communautés de communes.

- BUDGET PREVISIONNEL POUR EXERCICE 2013 -

Le budget a été établi à partir des données fournies lors du débat d'orientation budgétaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Intitulés	BUDGET 2013
11	DEPENSES GENERALES	10 106 356,00
12	PERSONNEL	769 720,00
65	GESTION COURANTE	36 475,00
66	CHARGES FINANCIERES	50 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
6811	DOTATION AMORTISSEMENT	611 690,00
022	DEPENSES IMPREVUES	334 037,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVEST.	66 630,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		11 975 008,00

Chapitres	Intitulés	BUDGET 2013
70	VENTES ET SOUTIENS	1 328 700,77
73	TEOM	9 981 086,00
74	SUBVENTIONS /CONTRIBUTIONS	67 000,00
75	AUTRES PRODUITS	78 050,00
013	ATTENUATION DES CHARGES	5 000,00
777	SUBVENTIONS AMORTIES	232 510,00
002	EXCEDENT ANTERIEUR	282 661,23
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 975 008,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Intitulés	BUDGET 2013
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 280,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	766 000,00
23	CONSTRUCTION	936510.00
1641	Emprunts (Remboursement du Capital)	411 350,00
139	AMORTISSEMENT. SUBVENTIONS	232 510,00
001	DEFICIT ANTERIEUR	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 418 650,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Intitulés	BUDGET 2013
13	SUBVENTIONS	20 000,00
16	EMPRUNTS	591 000,00
1068	Affectation résultat N-1	675 812,13
1022	FCTVA	154 330,00
28	Amortissements	611 690,00
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	66 630,00
001	EXCEDENT ANTERIEUR	299 187,87
RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 418 650,00

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget 2013 en équilibre des dépenses et des recettes :

- Section d'investissement à hauteur de : 2 418 650.00 €
- Section fonctionnement à hauteur de : 11 975 008,00 €

**- - AVENANT N°2 - SOCIETE SEPUR -
PROLONGATION DE TROIS MOIS DU MARCHE
DE COLLECTE SELECTIVE ET DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Vu la volonté des élus d'entreprendre une démarche de rationalisation dans le but de faire des économies sur le prochain marché de collecte qui aboutira à une nouvelle organisation des collectes,

Vu que le calendrier du syndicat TRI-OR est édité annuellement,

L'avenant suivant est proposé aux membres du comité syndical :

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
SYNDICAT TRI-OR**

**Avenant n° 2 au marché de collecte sélective
Des déchets ménagers et assimilés**

Entre les soussignés :

Le Syndicat TRI-OR, représenté par Monsieur Hubert TARDIF, Président,

Désigné ci-après par « la Collectivité »

D'une part,

Et

La Société SEPUR, dont le siège social est situé 54 rue Alexandre Dumas - 78370 Plaisir, représentée par Monsieur Bernard HEYD, Directeur Commercial Collectivités,

Désignée ci-après par « l'Entreprise »

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation de trois mois du marché de collecte sélective des déchets ménagers, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 - DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Fait à Champagne-sur-Oise, le

Pour l'Entreprise

Pour la Collectivité

Bernard HEYD
Directeur Commercial Collectivités

Hubert TARDIF
Président du Syndicat TRI-OR

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président ou l'un des vice présidents à signer le dit avenant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.